

Procès verbal
Comité syndical du 13 février 2024 – Firbeix

Étaient présents :

Collège régional : Edwige GAGNEUR, Catherine LA DUNE

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Emmanuel DEXET, Gaëtan MOULY, René MALLEFONT, Bernard JARRY, Alain COUSSY, Jean-Pierre CHALARD, Dominique VILLEVEYGOUX, Gervais LAMARE, Frédéric GAILLARD, Éric ROULAUD, Fabrice KITTING, Lies SWIDERSKI, Pascal COURNARIE, Henri LONGIERAS, Henri SEEGERS, Jean-Pierre RIGOUT, Éric LAFONTAINE, Sébastien FISSOT, Fabien HABRIAS, Muriel GARAUD, Florence FAURE, Stéphane MAZIERE, Cécile DUDOGNON, Jean-Paul BONNIN, Marie-Jeanne DARTOUT, Marie-Pierre MISSAULT, Isabelle HECKELMANN, Solange COTTA, Paulette LACROIX, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Albert VIROULET, Christian DESROCHE, Dominique MARCETEAU, Claudine LATHIÈRE, Francine BERNARD, Pascal MECHINEAU, Philippe FRANCOIS, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU, Frédéric DUTHEIL

Excusés et absents :

Collège régional : Colette LANGLADE, Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Marilyne FORGENEUF

Collège départemental : François BOISSERIE, Mélanie CELERIER

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Kévin COUSSY, Cécile GRASSET, Stéphane BERNARD, Virginie CHABAUD, Catherine PEROUX, Alexandre GUYRITS, Géraldine DEPIERRE, Christian JULIEN, Françoise RENET LOWINGS, Séverine DUREISSEIX, Jacques FLORANT, Claudette LORGUE, Frédérique GODARD, Pierre ROUSSARIE, Danielle FAUCHER, Dominique JARDIN, Michel AUPETIT, Jean-François BOYER, Nora SABOURDY SCHNEIDER, Jean-Christophe MAUGAN, Michel MAZEAU, Laurent BOUCHERON, Aurélie VOISIN, Gérard TRICONE, Christian GAILLOT, Stéphane SEYER, Dominique MOLINA, Didier CHEYRADE, Stéphanie MARCENAT, Jérôme SUET, Manuel LORENZO, Claudine PELISSON, Sandrine DENIS, Benoît BATAISSOU, Nadia DUFORT, Pierre-Yves DUWOYE, Frédéric ANTOINE, Vincent HELIER, Bernard GERING, Christian ALLARY, Pascal CAPEYRON, Laurent MENUT, Franck LAUGERE, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Christian SCIPION, Janet VENN-CINTAS, Aude de COURCEL, Julien MARIÉ, Marie-José HEGARAT, Jean-Pierre PATAUD, Jean-Pascal GOUILHERS, Grégoire VILLEDEY, Florence KRAUSE, Christine GAREL, Sylvie GOURAUD, Gilbert CHABAUD, Anouk DARRAS, Valérie DUMAINE, Christine BALLAY, Guillaume BAGNERIS, Philippe BASILE, Denis VINET, Alexandre DURET, Cédric VAN MEERHAEGE, Jacques PENICHO, Pierre HACHIN, Alain DURIS, Roland GARNICHE, Bernard VAURIAC, Pascal CLUZEAU, Jean-Michel CHABAUD, Gérard CHAPEAU, Michelle CANTET, Annick HUCHET, Loïc GAYOT, Alain CAILLOT, Serge VIROULET, René LALISOU, Francis SEDAN, Christelle THORE, Pascal DAUBIGNEY, Michèle ROY

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Colette LANGLADE à Catherine LA DUNE, Jonathan PRIOLEAUD à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Collège départemental : Mélanie CELERIER à Pascal BOURDEAU, François BOISSERIE à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Cécile GRASSET à Pascal MECHINEAU, Dominique JARDIN à Frédéric GAILLARD, Nadia DUFORT à Dominique VILLEVEYGOUX, Frédéric ANTOINE à Frédéric GAILLARD, Laurent MENUT à Fabien HABRIAS, Janet VENN-CINTAS à Francine BERNARD, Aude de COURCEL à Pascal BOURDEAU, Sylvie GOURAUD à Marie-Pierre MISSAULT, Alain DURIS à Albert VIROULET, Gérard CHAPEAU à Cécile DUDOGNON

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	8	2	4	15.3	61.2	138.4
Collège des Départements	4	2	4	6.8	27.2	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	40	50	1	50	
TOTAL	135	44	58	-	138.4	

Le quorum est atteint.

Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES accueille les participants et remercie le maire de Firbeix, Philippe François, pour l'accueil.

Avant l'ouverture de séance, le clip de destination Parc ainsi que le nouveau site internet du Parc sont présentés.

Ouverture de séance à 18h30.

La présidente constate que le quorum est atteint.

Pascal MÉCHINEAU est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Comité syndical précédent, en date du 5 décembre 2023, est adopté à l'unanimité.

1/ Installation du Conseil d'orientation et de développement (COD) - Délibération 1-2024

Rapporteur : Pascal MÉCHINEAU

Le COD présidé par le 1^{er} Vice-président, est un organe consultatif chargé de préparer les stratégies de mise en œuvre de la charte, assurant un suivi et une cohérence entre les actions des différentes commissions. Ses principales missions sont notamment :

- Participer à l'évaluation de la charte actuelle du Parc
- Définir les enjeux, les progrès du territoire à l'horizon 2041
- Jouer un rôle actif dans l'élaboration de la Charte 2026-2041

Afin d'assurer une expertise pluraliste, le COD est constitué de membres élus et d'acteurs du territoire comprenant des représentants élus issus des commissions thématiques du Parc, des représentants socio-professionnels clefs, des représentants élus locaux, ainsi que d'autres experts du territoire dont la présence est jugée pertinente.

La liste des membres proposée est la suivante :

TITRE	PRENOM	NOM	INSTITUTION
Monsieur	Michel	DEROMME	ANPCEN pour la nuit
Monsieur	Patrice	CONTE	Association ARCHEA archéologie
Monsieur	Alain	DIONNEAU	CDD Périgord Vert
Monsieur	Gilbert	FAURIE	CPIE
Monsieur	Henri	SEEGERS	Elu référent du Conseil Scientifique
Monsieur	Antoine	BACHMANN	Ensad Nontron
Monsieur	Achille	TSOUKAS	ex CD 24
Monsieur	Jean-François	VIGNAUD	IEO du Limousin
Monsieur	Jean-Jacques	RABACHE	Limousin Nature Environnement
Madame	Marie-Thérèse	CHASTAGNOL	Nos amis et nos chemins
Madame	Natacha	MARGOTTEAU	L'ouvre Boites
Monsieur	Paul	ROUGIER	Pierre de Lune
Monsieur	Jacques	BLOT	Personnalité qualifiée
Monsieur	Jean-Claude	CHARBONNET	Personnalité qualifiée
Madame	Marie	LINET	Personnalité qualifiée
Monsieur	Jean-Michel	MENARD	Personnalité qualifiée

Monsieur	Bernard	VAURIAC	Personnalité qualifiée
Madame	Zoé	ARCELIN	ressourcerie + café asso
Monsieur	Asaf	BACHRAF	socio pro
Monsieur	Laurent	PIALHOUX	socio pro
Monsieur	Remi	GAYOUT	socio pro agri
Madame	Anne	PARAUD	socio pro agri
Madame	Megan	ROBERT	socio pro agri
Madame	Marion	GRUWE	socio pro EEDD
Madame	Madelinde	VAN NUS	socio pro tourisme
Monsieur	Jean-Michel	RAVAILHE	socio-pro eau
Monsieur	Julien	FOURNIER	socio-professionnel
Monsieur	Pascal	RAFFIER	socio-professionnel
Madame	Dominique	CACOT	socio-professionnel - CRPF, Limoges
Madame	Anne Marie	ALMOSTER RODRIGUES	Élue
Madame	Francine	BERNARD	Élue
Monsieur	Pascal	COURNARIE	Élu
Monsieur	Sébastien	FISSOT	Élu
Monsieur	Fabien	HABRIAS	Élu
Madame	Isabelle	HECKELMANN	Élue
Monsieur	Bernard	JARRY	Élu
Monsieur	Jean	LE GOFF	Élu
Madame	Dominique	MARCETEAU	Élue
Monsieur	Pascal	MECHINEAU	Élu
Monsieur	Gaëtan	MOULY	Élu

→ À l'unanimité, le Comité syndical valide la liste des membres du Conseil d'orientation et de développement et autorise la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

2/ Installation du Conseil scientifique du PNR PL (CSci) - Délibération 2-2024

Rapporteur : Pascal BOURDEAU

Vu la délibération n°73-2023 du 4 octobre 2023 portant création du Conseil scientifique du PNR Périgord-Limousin,

il a été décidé de structurer le conseil en deux cercles, en raison de la diversité des sujets traités par le Parc, le recrutement et l'engagement de spécialistes au-delà de sept personnes semblant complexes. Par conséquent, la proposition est de former un cercle de niveau 1, comprenant un nombre restreint de spécialistes constituant le conseil scientifique du Parc au sens strict. Ce dernier pourra activer un cercle de niveau 2, sollicitant des experts de divers réseaux en fonction des questions ou problématiques spécifiques.

En accord avec les statuts du Parc, il est proposé de créer un organe consultatif dénommé « Conseil scientifique du Parc naturel régional Périgord-Limousin », composé des membres suivants :

-
- **Monica CARDILLO**, Maître de conférences, Histoire du droit et des institutions - Université de Limoges, Secrétaire générale de l'Académie de l'Eau
 - **Guy COSTA**, Professeur, Comité de suivi SylvaLIM - Université de Limoges
 - **Edwige GARNIER**, Maître de conférences en géographie et aménagement - Université de Limoges
 - **Gilles GUIBAUD**, Professeur, Directeur E2Lim – Eau et Environnement Limoges UR 24133 - Université de Limoges
 - **Olivier LE GALL**, Directeur de Recherche INRAe, centre de Nouvelle-Aquitaine-Bordeaux
 - **Yorick REYJOL**, Chef de l'équipe "Écosystèmes et Réseaux" à PatriNat (OFB-MNHN-IRD-CNRS), centre d'expertise et de données sur le patrimoine naturel, site du Jardin des Plantes, Paris 5
 - **Benoit SAUTOUR**, Professeur UMR CNRS 5805 EPOC – OASU Université de Bordeaux coordinateur scientifique réseau Futurs-act

La durée du mandat au conseil scientifique couvrira la fin de la mise en œuvre de la deuxième Charte du Parc, soit de 2024 à 2026, avec la possibilité d'une prolongation en fonction des délais d'approbation de la nouvelle Charte du Parc.

Le conseil scientifique élaborera un règlement intérieur détaillant ses modes d'organisation, de fonctionnement, ainsi que ses relations avec les autres structures de gouvernance du Parc. Les membres du conseil scientifique adopteront ce règlement intérieur.

→ À l'unanimité, le Comité syndical valide la composition nominative du Conseil scientifique du PNR PL et autorise la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

3/ Débat d'orientations budgétaires – Délibération 3-2024

Rapporteur : La présidente Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Vu les rapports sur les orientations budgétaires du Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin 2024 annexés à la présente délibération ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2312-1, L2313-1, L2313-2, L5211-36, D2312-3 et D5211-18-1

→ À l'unanimité, le Comité syndical prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) 2024 lors de la séance du Comité syndical du 13 février 2024 et autorise la présidente à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

4/ Cotisations statutaires 2024 – Délibération 4-2024

Rapporteur : La présidente Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

En 2024, afin de prendre en considération la diminution de la démographie dans la région du Parc tout en respectant le plafond défini par la Région, il serait opportun d'ajuster la cotisation de 2,41 € à 2,42 € par habitant, résultant en une cotisation régionale totale de 608 564.16 €.

Ainsi, la cotisation 2024 de chaque collège serait de :

Adhérents	Montant des cotisations statutaires 2023	Montant des cotisations statutaires 2024	Évolution
Région Nouvelle-Aquitaine	607 622.72 €	608 564.16 €	941.44 €
Département de la Dordogne	70 000.00 €	70 000.00 €	-
Département de la Haute-Vienne	70 000.00 €	70 000.00 €	-
Communes	60 354.84 €	60 418.93 €	64.09 €
Communautés de communes	60 354.84 €	60 418.93 €	64.09 €
Villes-portes	31 196.00 €	31 303.18 €	107.18 €
TOTAL	899 528.40 €	900 705.20 €	1 176.80 €

→ À l'unanimité, le Comité syndical valide les cotisations statutaires 2024 du PNR PL et autorise la présidente à signer tout document en lien avec cette décision.

5/ Création d'un emploi en contrat de projet « Chargé de communication et implication » - Délibération 5-2024

Rapporteur : La présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin a entamé la procédure de révision de sa charte, qui conditionne le renouvellement du label Parc en 2026. La révision d'une charte de Parc est une procédure encadrée par le code de l'environnement et précisée par la circulaire du 15 juillet 2008 relative au classement et au renouvellement de classement des parcs naturels régionaux et à la mise en œuvre de leurs chartes.

Le 27 mars 2023, la Région Nouvelle-Aquitaine a engagé la révision de la charte du PNR Périgord-Limousin. Cette décision intervient après que le comité syndical du Parc a délibéré sur le lancement de la révision et sur une proposition de périmètre d'étude, le 25 octobre 2022.

En 2023, le Parc a débuté les études préalables pour réviser la charte : l'évaluation finale de la charte actuelle et le diagnostic de territoire. En 2024, le Parc engagera le travail de rédaction de la future charte du Parc.

Pour réaliser la mission communication liée à la révision de la charte et à la communication plus générale liées aux missions du parc, nous avons convenu de la nécessité de créer un contrat de projet, emploi non permanent, à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 h à compter du 1^{er} avril 2024 relevant de la catégorie hiérarchique A. Le financement de ce poste est assuré dans le cadre du contrat de parc 2023-2026, sur l'action Révision de la Charte.

L'agent sera recruté dans le cadre d'un contrat de projet, visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique, d'une durée de trois ans renouvelables dans la limite du projet.

La rémunération de l'agent sera calculée dans une fourchette de rémunération comprise entre l'indice majoré 395 et l'indice majoré 678 (la rémunération de l'agent est fixée selon les modalités de l'article 1-2 du décret 88-145 à savoir les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience professionnelle).

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget du syndicat mixte.

→ À l'unanimité, le Comité syndical valide la création d'un emploi en contrat de projet « chargé de communication et implication », autorise la présidente à procéder au recrutement et autorise la présidente à signer tout document en lien avec cette décision.

6/ Désignation d'un délégué du Parc à la CLE du SAGE du bassin de la Vienne - Délibération 6-2024

Rapporteur : Philippe FRANCOIS

Par lettre datée du 20 novembre 2023, le préfet de la Haute-Vienne nous a sollicité pour le renouvellement de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) du bassin de la Vienne, en vue de la désignation d'un élu pour siéger au sein de cette instance.

Loïc Gayot, délégué à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations (GEMAPI), a précédemment représenté le Parc au sein de la CLE Vienne dans sa composition antérieure. Il est proposé que sa désignation soit renouvelée, permettant ainsi au préfet responsable de la procédure d'élaboration du SAGE de procéder au renouvellement de la CLE.

→ À l'unanimité, le Comité syndical désigne Loïc GAYOT, délégué du Parc pour siéger au sein du collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Vienne et autorise la présidente à signer tout document en lien avec cette décision.

7/ Elaboration d'une charte Energies renouvelables et accompagnement du CIRENA – Plan de financement - Délibération n°13-2024 (annule et remplace la délibération n°7-2024)

Rapporteur : Emmanuel DEXET

Aujourd'hui, avec la création des Zones d'Activités des Énergies Renouvelables (ZAENR), en plus de définir des zones parcellaires propices au développement des ENR, un nombre croissant de projets sont soumis à l'avis du Parc.

Dans le contexte énergétique, climatique, et politique actuel, les communes sont de plus en plus sollicitées pour favoriser le développement des énergies renouvelables sur leur territoire. Récemment, les élus du bureau exécutif, de la commission Transition énergétique et Adaptation au changement

climatique, et du comité syndical ont mis en avant la volonté de former un groupe de travail sur les ENR afin de travailler sur le positionnement du Parc et la gestion des avis.

Afin de faciliter l'appropriation de cette démarche qualitative par les élus du Parc, en faveur des ENR mais dans le respect des autres axes de la Charte, il est proposé d'initier une réflexion sur une charte spécifique pour le développement des énergies renouvelables sur le territoire du Parc, à l'instar de ce qui a été réalisé au sein du PNR Millevaches en Limousin ou du PNR Marais Poitevin.

Pour mener à bien ce projet, il est proposé l'accompagnement de CIRENA (citoyens en réseau énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine), association dont nous sommes membre. CIRENA interviendra auprès du groupe de travail spécifique pour mettre en place un document cadre auprès des collectivités et les soutenir dans leur prise de décisions.

Associé à cet accompagnement, le Parc a été lauréat auprès de la mission Les Générateurs. Les Générateurs est un réseau de conseillers co-financé par l'ADEME et la Région dont les missions principales sont d'apporter des conseils aux collectivités sur l'éolien et le photovoltaïque, et d'aider à l'émergence de projets ENR sur les territoires en lien avec des objectifs de développement locaux et régionaux. Ainsi, l'accompagnement de CIRENA sera complété par des interventions des Générateurs afin de faire monter en compétences les élus sur les thématiques de la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Accompagnement CIRENA	9 792.64 €	DREAL Dotation spécifique BOP 159	9 600.00 €
Autres dépenses (frais de repas, location de salle, communication, impression etc)	2 207.36 €	Autofinancement Contrat de Parc	2 400,00 €
TOTAL TTC	12 000, 00 €	TOTAL TTC	12 000,00 €

→ À l'unanimité, le Comité syndical valide le projet de charte ENR du territoire, valide l'accompagnement de CIRENA dans ce projet de charte ENR, valide le plan de financement et autorise la présidente à signer tout document en lien avec cette décision.

8/ Actions paysage et biodiversité – plan de financement DREAL - Délibération n°8-2024

Rapporteur : Pascal BOURDEAU

Parmi les actions que le Parc conduit en faveur du Paysage et de la Biodiversité, deux d'entre elles peuvent prétendre à des fonds réservés par la DREAL pour les Parcs naturels régionaux de Nouvelle-Aquitaine :

- Opération "Cahiers du paysage" sur la base d'un cheminement participatif avec rédaction des objectifs de qualité paysages : les livrables seraient sous forme de film, de dessins professionnels, d'un cahier du paysage
- Opération "Etat des lieux des enjeux géologiques du territoire" sur la base de l'inventaire et d'un diagnostic partagé, élaboration d'une stratégie de conservation, sensibilisation et mise en valeur du patrimoine géologique du Parc avec les acteurs du Parc : le livrable est un cahier et carte des sites

Le plan de financement prévisionnel de ces actions serait le suivant :

Nature des dépenses	Montant TTC	Origine des recettes	Montant	%
Cahiers du paysage	25 000 €	DREAL Nouvelle-Aquitaine	20 000 €	80
et État des lieux des enjeux géologiques du territoire		Autofinancement	5 000 €	20
TOTAL	25 000 €	TOTAL	25 000 €	100

→ À l'unanimité le Comité syndical valide le plan de financement de ces actions Paysage et Biodiversité, valide la demande de financement auprès de la DREAL Nouvelle-Aquitaine et autorise la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

9/ Accompagnement des manifestations de sports de nature-convention prêt de la malle éco-événement et charte organisateur – Délibération 9-2024

Rapporteur : la présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Depuis 2019, en réponse à l'ambition de la Région d'équilibrer l'offre de sports de nature vers les territoires plus ruraux et en particulier les Parcs naturels régionaux, **la Région et le réseau inter-Parcs pilotent une démarche coordonnée et construite collectivement** autour d'actions en réponse à la diversité des activités de pleine nature, l'engouement général autour d'elles, et leurs atouts/contraintes pour le milieu naturel et plus largement pour un territoire. Le choix des territoires de Parc montre aussi l'intérêt pour la Région du développement de sports de nature engagés dans le respect des milieux naturels.

Dans ce contexte, chaque Parc va accompagner, en fonction de ses moyens, des organisateurs de manifestations « sport de nature » : en priorité, les trails, les raids, qui se déroulent presque uniquement sur des chemins. Pour simplifier l'accompagnement, l'inter-Parcs de Nouvelle-aquitaine a constitué une malle événement à destination des organisateurs de manifestations et de leurs participants. Chaque Parc a été doté par la Région d'une malle événement, lors du lancement de la démarche « J'adopte la Parc attitude » (signée en septembre 2023).

Cet outil sera mis à disposition des organisateurs de manifestations sportives accompagnés par le Parc, sous réserve d'un engagement volontaire dans une démarche de progrès en faveur d'une manifestation éco-responsable. Pour cela, l'organisateur recevra un accompagnement en animation du Parc.

La malle éco-événement est un outil d'un coût total de 1905,45 €, détaillé ci-après :

Nature	Coût unitaire TTC	Quantités	Coût total malle
Sac malle événement	552 €	1	552,00 €
Sac banderole	34,29 €	7	240,03 €
Banderole	37,24 €	7	260,68 €
Fanions	5,04 €	60	302,40 €
Chasubles	6,65 €	10	66,50 €
Panneaux	10,08 €	48	483,84 €
		TOTAL	1905,45 €

Ce contenu sera amené à évoluer en fonction de l'usage et des retours des utilisateurs.

La malle n'est pas prêtée en dehors d'un accompagnement du Parc. Pour cette raison, le conventionnement avec les organisateurs d'évènements sportifs doit être mis en place plusieurs mois avant la manifestation (à minima 3 mois). Plusieurs documents seront ainsi co-signés par le Parc et l'organisateur avant le jour de l'évènement sportif, à savoir :

- La Charte d'engagement,
- La Convention de mise à disposition de la malle, avec deux annexes (fiche de prêt et état des biens).

Le prêt de la malle éco-événement est soumis à un constat d'état du matériel après la manifestation. D'importantes dégradations ou pertes pourront donner lieu à une demande de remplacement des éléments manquants, voire à l'émission d'un titre de recette dont le montant correspondra à la valeur des éléments à remplacer.

→ À l'unanimité, le Comité syndical valide l'ensemble des documents liés à l'accompagnement des organisateurs de manifestations Sport de nature (Charte d'engagement et Convention de prêt de la malle) et autorise la présidente à signer tout document en lien avec cette décision.

10/ Renouveau de la convention de partenariat PNR PL / Pôle Expérimental Métiers d'art de Nontron et du Périgord-Limousin – Délibération 10-2024

Rapporteur : Lucien COINDEAU

Dans le cadre de sa charte de territoire, le Parc a inscrit à son projet le soutien et le développement de la filière Métiers d'Art du Périgord-Limousin.

Il est appuyé dans son projet par le Pôle Expérimental Métiers d'Art de Nontron et du Périgord Limousin (PEMA) de Nontron, depuis toujours partenaire privilégié dans la mise en œuvre du projet porté par le Parc.

Au regard de la convergence de leurs objectifs, le Parc et le PEMA ont renforcé leur partenariat par conventionnement dès 2014, renouvelé depuis tous les trois ans. Cette collaboration, très complémentaire tant en moyens qu'en objectifs, fait émerger une dynamique de projet plus forte sur le territoire Parc. Pour exemples, le Parc et le PEMA réalisent conjointement le recensement des professionnels en continu ainsi que des actions de valorisation du secteur des Métiers d'Art en Périgord-Limousin (appel à un attaché de presse, guide de l'offre Métiers d'art, programmation commune de rencontres à destination du grand public...). Ceci n'est pas fait en dehors du périmètre du Parc. A contrario, les relations directes avec les artisans sont facilitées grâce au PEMA. L'association peut avoir une action davantage économique que le Parc qui agira plus sur le changement de pratique, la valorisation des patrimoines et ressources locales par ces professionnels, et la sensibilisation du grand public.

Afin de soutenir l'action du PEMA, indispensable à l'action du Parc en matière de Métiers d'Art, et d'ancrer la collaboration, le Parc adhère au PEMA par une contribution annuelle de 1 000 € définie par convention.

La convention de partenariat arrivant à terme, il est proposé de renouveler l'engagement mutuel des structures par un nouveau conventionnement pour 3 ans correspondant à l'exercice du contrat de Parc 2023-2026, pour les années 2024, 2025 et 2026.

→ À l'unanimité, le Comité syndical valide le renouvellement de la convention de partenariat, autorise le Parc à adhérer au PEMA pour le montant précisé dans la convention et autorise la présidente à signer et à faire appliquer la convention, ainsi que tout document en lien avec ce dossier.

11/ Participation du PNR PL au projet NEUBAU F– Délibération 11-2024

Rapporteur : Sébastien FISSOT

Depuis sa création, le Parc œuvre en faveur de la valorisation du bois de châtaignier. Aujourd'hui, il a emmagasiné plusieurs expériences connues à l'échelle nationale et européenne. A ce titre, le Parc a été approché par un porteur de projet belge qui anime et rédige une candidature à l'appel à projet « Horizon Europe ». Horizon Europe est le programme de financement de la recherche et de l'innovation de l'Union européenne. Il implique nécessairement le monde de la recherche, des entreprises et des partenaires institutionnels.

Le projet pour lequel le Parc est sollicité est nommé « *NEUBAU F - Rassembler les territoires forestiers européens dans un nouveau bauhaus de l'économie circulaire du meuble* ».

Bauhaus est un terme design qui représente un courant artistique mêlant design, architecture et culture. Traditionnellement, le terme Bauhaus produit des objets modernes souvent créés par l'emploi de matières non renouvelables. Le projet NEUBAU F (nouveau Bauhaus du mobilier) entend, à contrepied, accompagner l'essor de filières de meuble ancrées dans des territoires, valorisant des ressources bois locales avec de la production de créations design et durables.

Elle est portée par l'entreprise Osmos network, un bureau d'étude hollandais qui accompagne des porteurs de projet dans une logique de transition. Son directeur habite le PNRPL et a souhaité intégrer à ce projet une entreprise du châtaignier et le Parc, pour accompagner le développement de cette filière d'avenir. Le projet comprend les partenaires suivants :

Entreprise/territoire/université	Pays	Rôle
Osmos network	Pays Bas	Coordinateur
Sonian Wood coop.	Belgique	Coopérative, entreprise
Copains des bois	Belgique	Entreprise
Si Parte del Bosco	Italie	Entreprise
AB Forêt	France	Entreprise
Varenycia	Ukraine	Entreprise
Laminados Villapol S.A	Espagne	Entreprise
Université Gustave Eiffel	France	Recherche et développement
Istituto Europeo di Design	Italie	Recherche et développement
Wood.be	Belgique	Recherche et développement
Ukrainian National forestry University	Ukraine	Recherche et développement
Politecnico di Torino	Italie	Recherche et développement
Filière Bois Wallonie	Belgique	Animateur territorial
Fundacion R/A	Espagne	Animateur territorial
Pnr PL	France	Animateur territorial
FIBOIS NA	France	Animateur territorial

Les partenaires « entreprises » vont réaliser des investissements matériels et intellectuels pour le développement de productions avec davantage de valeur ajoutée en circuit court, les partenaires « recherche et développement » produiront les méthodes d'évaluation, les propositions de chaînes de création, apporteront les compétences design. Les partenaires « enjeux territoriaux » seront des animateurs de territoire à la croisée des entreprises du bois, de la ressource et des consommateurs.

L'entreprise AB Forêt, à St-Laurent-sur-Gorre, est une entreprise qui a la marque Valeurs Parc naturel et dont le dirigeant est le président de l'Union professionnelle Châtaignier bois, partenaire étroit du Parc sur ses projets « châtaignier ».

Le Parc apportera sa contribution à ce projet pour les tâches suivantes :

- Identifier les ressources et potentialités des essences locales, sur les plans techniques et historiques, pour accompagner le développement de filières courtes,
- Evaluer l'impact de ces filières sur le territoire, en lien avec les travaux des partenaires « Recherche et développement » : analyse de cycle de vie des produits, analyse des concurrences sur la matière, de l'impact de ces filières sur l'environnement...

- Accompagner la dissémination des enseignements du projet (sur son territoire, en Région...). Pour cela, l'équivalent d'un mois de travail de chargé de mission forêt du Parc sera affecté à ce projet qui correspond bien aux enjeux identifiés dans le cadre de la Charte forestière de Territoire. En dehors des stages, ce projet n'impliquera pas de recrutement spécifique.

La participation du Parc à ce projet NEUBAU F en tant que partenaire territorial ouvre la possibilité de bénéficier d'un taux de financement de 100% pour développer nos actions, comprenant du temps d'animation du projet (chargé de mission, stages) et de la prestation (communication, études).

Budget prévisionnel concernant le Parc :

Nature des dépenses	Montant	Recettes	Montant (TTC)
Etude socio-culturelle et actions de communication sur la filière châtaignier bois en Périgord-Limousin	60 000 €	Fonds UE	90 825 €
Stages (2025, 2026)	6 500 €		
Animation du projet	12 960 €		
Déplacements	6 500 €		
Frais administratif (forfait - 25% des coûts salariaux)	4 865 €		
TOTAL	90 825 €	TOTAL	90 825 €

La candidature sera déposée fin février. Si elle est retenue, le projet démarrera en janvier 2025 pour une durée de 3 ans. Les crédits seront alors inscrits au programme d'action 2025.

Le budget global du projet est en cours de finalisation à l'heure actuelle et ne peut pas être présenté dans son intégralité. Le Parc ne serait impliqué dans ce projet que dans le périmètre des actions qu'il porte, en tant que bénéficiaire associé, dans la limite du budget présenté ci-dessus.

→ À l'unanimité, le Comité syndical valide la participation du Parc au projet NEUBAU F dans le cadre de financement Horizon Europe dans les conditions exposées et autorise la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

12/ Exposition de valorisation de l'inventaire du patrimoine – Délibération 12-2024

Rapporteur : Jean LEGOFF

Une étude d'inventaire du patrimoine industriel et artisanal a été menée pendant 4 ans sur le territoire du Parc naturel régional Périgord-Limousin par Florian Grollmund en collaboration scientifique et financière avec le Service de l'Inventaire de la Région Nouvelle-Aquitaine. Cette étude a donné lieu à la rédaction de 135 fiches sur des sites précis du territoire du Parc, et a déjà été valorisée partiellement dans le cadre d'une édition de la collection « Visages du Patrimoine en Nouvelle-Aquitaine ».

Il est prévu depuis 2021 de valoriser pleinement le travail mené par le biais d'une exposition de photos prises lors du travail de terrain.

Pour l'automne 2024, le PNR souhaite s'associer de nouveau au Service de l'Inventaire de la Région Nouvelle-Aquitaine pour créer une exposition de valorisation de ce travail.

Cette exposition sera composée de photographies présentées sur kakémonos et de maquettes réalisées en pop-up et présentant les typologies de patrimoine industriel (Moulins/minoteries, Usines à énergie hydraulique/à énergie thermique, Carrières souterraines ou mines, Forges, Scieries, Tuileries). Elle sera également accompagnée d'un livret d'exposition réalisé et imprimé en interne par les services de la Région.

Cette action peut être financée partiellement par le règlement d'intervention du Service Patrimoine et Inventaire de la Région Nouvelle-Aquitaine, au titre de la valorisation des opérations d'inventaire.

L'opération est estimée à 20 000 € et le Parc peut solliciter 50% de ce montant, soit 10 000 €.

Les 10 000 € restants sont inscrits dans le Contrat de Parc.

POSTES DE DEPENSES	MONTANT TTC	PARTENAIRES	MONTANT
EXPOSITION KAKEMONOS	8 000 €	REGION NOUVELLE-AQUITAINE – CREDITS SECTORIELS	10 000 €
MAQUETTES	12 000 €	AUTOFINANCEMENT PARC	10 000 €
TOTAL	20 000 €	TOTAL	20 000 €

→ À l'unanimité, le Comité syndical valide le projet de création de cette exposition, autorise la présidente à solliciter les subventions auprès de la Région et autorise la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Projets de délibérations : 2 projets sont proposés pour soumettre au comité social territorial avant présentation lors d'un prochain bureau ou comité syndical :

- Mandat au centre de gestion de la Dordogne pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives et lancer la consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance (vote à l'unanimité)
- Instauration de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle (vote à la majorité – 1 abstention)

A noter

M. LEGOFF demande à ce que soit présenté le livre objet Ma commune la Nuit. Ce sera fait au prochain comité syndical.

Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES conclut en remerciant l'Assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

La présidente,
Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

